



Metz, lundi 23 mars 2026

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2026/01822****Modifiant l'avis n° FR/2025/08736**

---

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n° du 10 mars 2026

**Indisponibilité de l'écluse (Petite écluse de Clévant)****MOSELLE CANALISEE****Indisponibilité d'un sas dimensionnant (Défaut d'étanchéité d'une porte) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 23/03/2026 à 09:00**

- o Moselle canalisée, embranchement du port de Frouard ( écluse de Frouard-Clévant petit gabarit - Passe principale )  
pk 0.800

**Commentaire :**

Le petit sas n'étant temporairement pas utilisable, le franchissement de l'écluse de Clévant s'effectue par le grand sas jusqu'à nouvel ordre.

Mesdames et messieurs les mariniers et usagers de la voie d'eau doivent se conformer aux consignes qui leur seront données par le personnel en poste à l'écluse de Clévant.

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))**

**Service(s) à contacter :**

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef Pôle Exploitation

**Signé**

Luc SEIWERT